

# La vocation de la personne handicapée

Anne-Marie Philippe

Responsable de la pastorale des personnes handicapées  
et de la pédagogie catéchétique spécialisée du diocèse de Poitiers

« *Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis* » (Saint-Exupéry). Telle est l'expérience que notre équipe diocésaine de pastorale des personnes handicapées vit régulièrement. Les personnes porteuses d'un handicap, particulièrement celles qui ont un handicap mental, dont nous avons plus particulièrement la charge, nous apprennent la gratuité. Elles vivent le moment présent comme le temps de l'espérance et elles vont à l'essentiel.

## Reconnaître la dignité de chaque personne

Au préalable, il convient de se rappeler deux éléments fondamentaux : la dignité de toute personne humaine et l'importance de connaître la personne à qui l'on s'adresse ou de qui nous parlons. Fondamentalement, il est très important de se rappeler que « handicapé » n'est qu'un qualificatif : ce qui est premier, c'est la personne avec ses dons, ses défauts, ses richesses et ses limites, son histoire, ses désirs.

### Connaître et comprendre

Cette première reconnaissance appelle ensuite à mieux la connaître plus particulièrement et à se poser cette question : par quoi

la personne est-elle handicapée ? Pourquoi ? Ces deux questions, nous dit Michel Billé, sociologue, ont permis la classification internationale. Il y a toujours une déficience qui entraîne une incapacité et les deux entraînent un désavantage. C'est ainsi qu'est évaluée pour chacun la déficience (mentale, physique, sensorielle, motrice...) puis est évaluée l'incapacité (légère, moyenne ou profonde). Les deux ensemble créent un désavantage social (par exemple, des difficultés scolaires). À chaque personne, compte tenu de la nature et du degré de son handicap, devra être apportée une aide pour une meilleure adaptation.

## Une histoire de regard

Depuis quelques années, nous parlons de « personnes en situation de handicap » : expression non retenue dans le texte législatif de 2005, *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Elle souligne néanmoins une volonté plus importante d'intégration. « *En effet, l'image que chaque personne peut avoir d'elle même se forge dans le rapport aux autres. Il y a parfois une différence entre l'image que nous avons de nous-mêmes et ce que les autres saisissent de nous. Quand l'écart est trop grand, nous souffrons. Nous pouvons retrouver les paroles du Christ : "Et vous qui dites-vous que je suis ?" (Mc 8, 29). C'est dans le miroir des autres que souvent nous pouvons nous reconnaître, nous construire ou au contraire nous détruire* » (Michel Billé, sociologue).

Il convient de mesurer l'importance du regard posé sur l'autre : regard d'amour, de bienveillance, de compassion qui « relève et réchauffe » ou regard de mépris, de condescendance, de pitié qui écrase, condamne et « tue ». Là aussi le Christ nous montre le chemin : « *Posant alors son regard sur lui, Jésus se mit à l'aimer* » (Mc 10, 21).

## À l'image de Dieu et à sa ressemblance

La Genèse nous rappelle que toute personne est créée à l'image de Dieu et non l'inverse. Tout être humain est un être de relation. Puisseons-nous aider les personnes en situation de handicap à vivre un chemin de croissance humaine et spirituelle ! Les personnes handica-

pées nous interpellent sur leur manière de vivre la fragilité. Accepter de vivre avec le manque et ainsi consentir à ce que du positif surgisse du négatif. Il ne s'agit ni de se résigner pour ne pas se laisser envahir par son handicap ni de le nier pour vivre au mieux avec ces difficultés inhérentes à la personne. Vivre un passage et devenir à son tour « passeur » montrant à d'autres les chemins du possible.

Accepter de vivre avec le manque, c'est consentir à avoir besoin des autres et de Dieu. Ce qui nous appelle à vivre en relation les uns avec les autres. C'est consentir aussi à être en devenir. « *Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance* » (Gn 26). Saint Irénée rappelle que c'est bien sur cette ressemblance que se fonde notre espérance qui ouvre sur d'autres possibles.

## La vie en Christ

Sur ce chemin de vie, les sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, eucharistie et confirmation) permettent à chacun de parvenir à la stature du Christ : « *Par les sacrements de l'initiation chrétienne, les hommes délivrés de la puissance des ténèbres, morts avec le Christ, ensevelis avec lui et ressuscités avec lui, reçoivent l'Esprit d'adoption des fils et célèbrent avec tout le peuple de Dieu, le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur. Par le baptême, ils deviennent un seul corps dans le Christ pour former le peuple de Dieu [...]*

*Dans la confirmation, marqués par le don de l'Esprit, ils sont pleinement configurés au Seigneur et remplis de l'Esprit Saint pour être capables de rendre témoignage devant tous et d'amener le plus tôt possible le Corps du Christ dans sa plénitude.*

*En participant à l'assemblée eucharistique, ils mangent la chair et boivent le sang du Fils de l'homme pour avoir en eux la vie éternelle et manifester l'unité du peuple de Dieu ; en s'offrant eux-mêmes avec le Christ, ils prennent part au sacrifice universel, qui est l'offrande à Dieu par le Christ. [...]*

*C'est ainsi que les trois sacrements de l'initiation chrétienne conduisent ensemble à la pleine stature les fidèles qui exercent, dans l'Église et dans le monde, la mission de tout le peuple chrétien » (Rituel de l'initiation chrétienne des adultes).*

# Portés par la foi de l'Église

C'est dire l'importance de la préparation des sacrements de l'initiation chrétienne. En France, la pédagogie catéchétique spécialisée existe au sein de chaque service diocésain de pastorale catéchétique. Comme son nom l'indique, c'est la pédagogie qui est spécialisée et non la catéchèse qui, elle, reste la même pour tous.

Certes, reconnaissons qu'avec des personnes autistes profondes ou polyhandicapées, cette préparation aux sacrements de l'initiation chrétienne est parfois très limitée, de toute façon à adapter en s'appuyant sur la foi de ceux qui l'accompagnent et sur la foi de l'Église. Les sacrements, conférés dans la foi de l'Église, restent les mêmes pour tous. Par le baptême, nous appartenons au Christ. Nous croyons aussi que « *l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts donnera aussi la vie à [nos] corps mortels* » (Rm 8, 11).

## Pierres vivantes de l'Église

*Les Orientations diocésaines pour l'annonce de la foi de notre diocèse stipulent que : « Le corps de l'Église honore et sert en premier les personnes fragiles, les exclus, les malades, les personnes handicapées. En chaque pauvre, le Christ se révèle tel qu'Il a voulu être parmi nous, le plus petit. »*

Baptiser une personne très handicapée ou lui donner un autre sacrement de l'initiation chrétienne est signe de l'Amour de Dieu pour cette personne, pour la famille éprouvée mais aussi la communauté, d'où l'importance de l'y associer ou tout au moins d'inviter quelques personnes, témoins de cet événement. Les personnes handicapées sont « des pierres vivantes l'Église » et, si nous les oublions, nous manquons à notre propre vocation ecclésiale. Dans nos diocèses, nous savons que les baptêmes d'adolescents et d'adultes sont conférés sous la responsabilité de l'évêque : il y a demande et appel décisif. Les personnes handicapées n'échappent pas à la règle. Même si, pour certains, la demande est faite pour eux, une démarche est nécessaire, car elle permet un chemin de fraternité et de communion

qui nous fait entrer les uns par les autres dans ce Corps du Christ qui est l'Église. C'est beaucoup plus qu'une formalité.

Permettre à une personne handicapée de prendre sa place dans l'Église, c'est croire, avec elle, en la fécondité de sa vie telle qu'elle est. Parler de « vocation baptismale », c'est prendre conscience que la personne handicapée est appelée à participer au mystère de l'Église et donc à la croissance du Royaume de Dieu. Là, il ne s'agit pas d'une reconnaissance affective ou d'une simple bienveillance.

*« Nous reconnaissons l'activité cachée et efficace de nombre de personnes – spécialement des personnes malades, handicapées, âgées... pour la mission » (Serviteurs d'Évangile n° 3114, Actes synodaux du diocèse de Poitiers, 2003).*

## Une interpellation diocésaine

L'engagement d'une personne dans une vocation spécifique est signe pour la personne elle-même et pour les autres. Forts de ce constat, nous avons pris conscience, dans le diocèse de Poitiers, d'un manque concernant les personnes en situation de handicap mental.

En effet, dans notre diocèse, les Oblates de la Sagesse accueillent des personnes sourdes. La Fraternité Marie Immaculée accueille des personnes ayant des difficultés psychiques et les sœurs de l'Agneau de Dieu, des personnes avec un handicap physique. Par ailleurs, des hommes porteurs d'un handicap physique ont eu accès au diaconat permanent.

Rien n'existait pour les personnes ayant un handicap mental et certaines d'entre elles manifestaient le désir de servir et de vivre un engagement dans l'Église.

## Vers un engagement

Après des années de réflexion et d'expérimentation, la Fraternité diocésaine des amis de saint André-Hubert Fournet a pris naissance, comme association privée de fidèles selon le droit de

l'Église. Ce groupe permet à des personnes ayant un handicap mental de s'engager par une consécration sans vœux religieux ou/et pour un service d'Église. Il n'y a pas de vie communautaire. Les engagements se font après un temps de probation et de formation. Le discernement s'inspire des quatre critères de la tradition de l'Église :

- qualités de vie évangélique,
- qualités requises pour la mission,
- droiture d'intention,
- liberté de la personne.

Cependant, ce discernement prend en compte le handicap : il est donc adapté. *« L'égalité des enfants de Dieu nous invite à appeler, pour donner à chacun, quel qu'il soit, d'être acteur dans la mission de l'Église. N'ayons pas peur d'avoir besoin des autres : osons appeler pour cheminer ensemble. »* Ainsi en est-il d'une des dix paroles de la dernière assemblée synodale de 2010.

Les actes synodaux de 2003, *Serviteurs d'Évangile* précisent : *« L'égalité de tous les fidèles du Christ n'enlève pas les différences de fonction des personnes dans la vie de l'Église, mais elle rappelle la nécessaire solidarité de tous face à la mission »* (*Serviteurs d'Évangile* n° 3112)

## C

# Continuons la route

Puis-je me permettre, maintenant, de dire qu'il revient à chacun de nous de conclure ? Comment prendrons-nous en compte ceux qui, avec des difficultés, désirent servir le Christ ? Comment préparer nos communautés à l'accueil de tous ? Comment nos services diocésains des vocations, de la catéchèse, du catéchuménat, pastorale des personnes handicapées... vont-ils permettre d'avancer en Église ? ■